

**PROCES VERBAL DU JEUDI 1^{ER} JUIN 2023 DU JURY D'ADMISSION
DES TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME DE MASSEUR-
KINESITHERAPEUTE EXTRA-COMMUNAUTAIRE
ARRETE DU 2 SEPT 2015**

Le jury d'admission des candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme de Masseur-Kinésithérapeute extra-communautaire, conformément à l'arrêté du 2 septembre 2015, s'est réuni le jeudi 1^{er} juin 2023, à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie pour déficients de la vue de Lyon pour délibérer des **épreuves d'ADMISSION**.

Composition du jury :

- Mme Elisabeth CROUZOLS, Directrice IFMK de Saint-Etienne
- M. Charles QUESADA, Directeur IFMK de Lyon
- M. S. GIROLD, Directeur IFMK Vichy

Candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'Admission :

DJEBLI Amira, EDHKOURI Meriem, LABLAN Yousra, RAHMANI Marouane, SOFFACK
NGOUNE Marina Carelle

Ont passé les épreuves :

DJEBLI Amira, EDHKOURI Meriem, LABLAN Yousra, RAHMANI Marouane, SOFFACK
NGOUNE Marina Carelle

Après délibération du jury, les candidats figurant sur la liste ci-dessous, **sont déclarés admis**.

Noms et Prénoms
LABLAN Yousra

Ces candidates admises ont 10 jours pour confirmer leur inscription auprès de l'IFMK de leur choix, en fonction de leur rang de sortie et de la disponibilité de l'Institut concerné. Les modalités de cursus leur seront précisées en vertu de l'article 32 de l'Arrêté du 2 Septembre 2015.

Fait à Lyon le 1^{er} juin 2023

Les membres du jury :

Mme E.CROUZOLS
Signature



M. S. GIROLD
Signature

P10


M. C. QUESADA
Signature

